

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE
DE GESTION DES CINEMAS ET DES SALLES COMMUNALES
EXERCICE 2017**

**NOTE DE SYNTHESE ET
RAPPORT DE PRESENTATION**

Il est rappelé que lors du Conseil Municipal en date du 15 septembre 2015, le principe de création d'un budget annexe de Gestion des Cinémas et des Salles Communales a été adopté, conformément aux préconisations de la Direction Générale des Finances Publiques.

Lors du Conseil Municipal, les statuts de ce budget annexe à caractère industriel et commercial, ont été adoptés. De même, les membres de son conseil d'exploitation ont été désignés et le principe de transférer le personnel, l'actif et l'ensemble des contrats et conventions afférents au fonctionnement de ce budget qui émergeaient jusqu'à lors sur le budget principal Commune, a été adopté.

➔ Par ailleurs, conformément à la réglementation des budgets à caractère industriel et commercial, il est rappelé que ce budget annexe est tenu hors taxe et assujetti à la TVA, à la CFE, à la CVAE et à l'impôt sur les sociétés. Toutefois, compte tenu que ce budget annexe sera déficitaire, il n'acquittera ni la CVAE ni l'impôt sur les sociétés

Il vous est proposé aujourd'hui d'adopter le Budget Primitif 2017 de Gestion des Cinémas et des Salles Communales, étant précisé que conformément à la loi d'orientations du 6 février 1992, un Débat d'Orientations Budgétaires a eu lieu le 8 novembre 2016 sur la base d'un rapport élaboré par Monsieur le Maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, conformément à l'article 107 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite « loi NOTRe),

Le budget 2017 de Gestion des Cinémas et des Salles Communales s'élève cette année, toutes sections confondues, à **865.100 €**, dont **724.100 €** au titre de la section de fonctionnement et **141.000 €** en section d'investissement.

1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

A. Recettes :

Les recettes de ce budget annexe sont constituées par:

- L'encaissement des droits d'entrées au cinéma et les produits dérivés pour une valeur de **89.100 €**
- Les locations des salles Jean-Despas, Louis-Blanc, la Renaissance et le lavoir Vasserot pour une valeur de **49.000 €**
- Les produits de gestion courante constitués par la part des chèques déjeuners acquittée par les agents pour une valeur de **4.000 €**
- Le montant des amortissements des subventions d'équipement s'établit pour sa part à **52.000 €** (dépenses d'investissement et recettes de fonctionnement)

Aussi, pour équilibrer ce budget annexe de Gestion des Cinémas et des Salles Communales, le budget principal de la Commune devra impérativement verser une subvention d'équilibre de **530.000 €**.

B. Dépenses :

Les dépenses de fonctionnement de ce budget annexe d'une valeur de **724.100 €** concernant la gestion des cinémas et des salles communales Jean-Despas, Louis-Blanc, la Renaissance et le lavoir Vasserot, sont constituées par :

- | | |
|---|------------------|
| • Charges générales..... | 246.500 € |
| • Remboursement des frais au budget principal
Commune | 16.000 € |
| • Frais de personnel | 289.000 € |
| • Dépenses diverses (droits de diffusion, titres annulés,
Remboursements divers et dépenses imprévues) | 13.000 € |
| • Dotations aux amortissements | 130.000 € |
| • Virements à la section d'investissement | 11.000 € |
| • Dépenses imprévues | <u>18.600 €</u> |
| | 724.100 € |

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Recettes :

Elles sont constituées par :

- | | |
|--|------------------|
| • Le virement de la section de fonctionnement..... | 11.000 € |
| • Les amortissements sur travaux et acquisitions
antérieurs | <u>130.000 €</u> |
| Total : | 141.000 € |

B. Dépenses :

- Acquisition de matériel pour les cinémas et les salles communales 3.000 €
 - Travaux divers d'une valeur de 86.000 €
dont :
 - Salle Jean-Despas : 48.000 €
 - lavoir Vasserot : 5.000 €
 - cinéma Renaissance : 33.000 €
 - Amortissement des subventions 52.000 €
- Total : 141.000 €**

CONCLUSION :

Pour sa deuxième année d'activité, ce budget annexe ne comporte aucun remboursement d'annuités d'emprunts (intérêts + capital), mais affiche un déficit d'exploitation de **530.000 €**.

Une délibération spécifique d'attribution d'une subvention d'équilibre sera donc nécessaire.

Il vous est proposé,

Après avoir examiné chapitre par chapitre la section de fonctionnement et par opération la section d'investissement du projet de budget qui lui est présenté,

Après en avoir délibéré,

Vu le conseil d'exploitation de Gestion des Cinémas et des Salles Communales du 13 septembre 2016,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux-Finances-Administration Générale » en date du 23 NOVEMBRE 2016,

1. **D'ADOPTER** les propositions budgétaires de Monsieur le Maire, y compris les pièces annexes,
2. **D'ARRETER** le Budget Primitif 2017 du budget annexe de Gestion des Cinémas et des Salles Communales dont la balance s'établit comme suit :
 - Dépenses et recettes de fonctionnement 724.100 €
 - Dépenses et recettes d'investissement 141.000 €
 - 865.100 €**
3. **DE PRECISER** que la section de fonctionnement est votée par chapitre et la section d'investissement est votée par opération.